LE TRI, C'EST VOUS
LA COLLECTE, C'EST NOUS

Ensemble, recyclons, pour préserver l'environnement

Guide du tri et calendrier de collecte

Bourg-la-Reine

Du 1er janvier au 31 décembre 2014

ville de Bourg-la-Reine
Vivre et Entreprendre

LES HAUTS-DE-BIÈVRE
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

Antony • Bourg-la-Reine • Châtenay-Malabry • Le Plessis-Robinson • Sceaux • Verrières-le-Buisson • Wissous

Emballages - Journaux - Magazines

bac jaune

Bouteilles, bidons et flacons en plastique

Boîtes et cartons d'emballages, briques alimentaires

Papiers, journaux, magazines, livres, enveloppes, cahiers

Conserves, barquettes et bouteilles en aluminium, canettes, aérosols sans symbole

Les conseils du tri

Ne pas jeter les emballages dans un sac plastique, même biodégradable.
Jeter les contenants sans les laver.

Déchets non recyclables

À jeter dans le bac d'ordures ménagères

Pots de yaourt

Barquettes en plastique

Films et sacs plastique, même biodégradables

Barquettes en polystyrène

Cahiers plastifiés ou couverts

Post-it et papier de format inférieur à une carte postale

GRÂCE AU TRI, ON RECYCLE

6 x =

6 x =

8 x =

La collecte des bacs jaunes, verts et bleus a lieu le matin à partir de 6 h ou le soir à partir de 16 h 30.

Verre

à déposer dans l'une des bornes à proximité de chez vous

(voir p.14)

JOURS ET HORAIRES DE RAMASSAGE EN PAGE 15

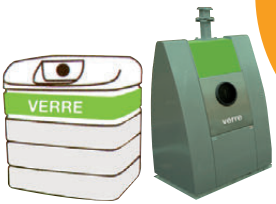

Pour ces collectes, nos camions-bennes roulent au gaz naturel

AGENDA 21 COMMUNAUTAIRE

Bouteilles sans bouchon, capsule ni couvercle

Pots, bocaux, sans capsule ni couvercle

Déchets non recyclables

À jeter dans le bac d'ordures ménagères

Verres

Vaisselle, faïence, porcelaine

Ampoules à filament

Bouteilles de parfum

GRÂCE AU TRI, ON RECYCLE

Le verre est recyclable à 100 % et à l'infini

Ordures ménagères

bac bleu

Ce sont tous les déchets non recyclables

Les conseils du tri

À jeter dans un **sac plastique bien fermé**.

Réduisez vos déchets

Les déchets fermentescibles représentent 30 % du volume de nos ordures ménagères. **En les compostant, vous pouvez réduire le volume de vos poubelles** (lire p. 4).

En diminuant la quantité de déchets à incinérer, on limite les coûts de traitement des déchets et on réduit l'impact sur l'environnement.

Pour ne pas gêner la circulation des piétons, merci de rentrer les bacs le plus tôt possible après la collecte.

déchets végétaux
bac vert foncé

La collecte a lieu chaque semaine,
de mi-mars à mi-décembre (dates en p. 15).

Collecte des sapins de Noël !
Recyclez votre sapin et faites un cadeau à l'environnement (dates de collecte en p. 15).

Tonte de pelouse et tailles de haie

Fleurs coupées

Feuilles mortes

Petits branchages en fagots bien liés (moins de 5 cm de diamètre et 1,5 m de long)

Les conseils du tri

Ne pas jeter les déchets végétaux dans un sac plastique, même biodégradable.
À déposer en déchèterie : les souches, les troncs et les branchages de plus de 5 cm de diamètre et 1,5 m de long, ainsi que la terre et les cailloux.

Déchets non recyclables

À jeter dans le bac d'ordures ménagères

Pots de fleur (en terre cuite ou plastique)

Sacs plastiques même biodégradables

GRÂCE AU TRI, ON RECYCLE

Les déchets végétaux sont orientés vers des plateformes de compostage.
1 tonne de déchets végétaux collectés = 350 kg de compost

Réduisez vos déchets

Le compostage est un moyen efficace pour réduire le poids des déchets à la source.

L'agglomération vous aide à l'achat de votre composteur ou lombricomposteur.

Elle rembourse jusqu'à 50 % du prix d'achat TTC du composteur et de son matériel, dans la limite de 125 € par foyer.

Contact : service Développement Durable
Tél. : 01 41 87 82 74 - Email : dev.durable@agglo-hautsdebievre.fr

Formulaire de demande de subvention disponible sur www.agglo-hautsdebievre.fr

déchets toxiques
camion Planète

Dates et horaires de collecte en p. 15.
En dehors des collectes, déposez vos déchets toxiques à la déchèterie communautaire (voir p. 7).

Pots de peinture

Cartouches d'imprimante

Solvants, produits d'entretien (Javel…)

Huiles alimentaires usagées et huiles de vidange

Batteries

Herbicides et insecticides

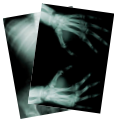
Radiographies

Bombes aérosols avec symbole « produit dangereux ou inflammable »

Les conseils du tri

Rapporter les piles usagées à un revendeur.
Rapporter les médicaments à la pharmacie.

déchets de soins médicaux
boîte jaune

Déchets piquants ou tranchants : seringues, aiguilles, lames…

Collecte gratuite réservée aux personnes en auto-traitement.

2 bornes de collecte à votre disposition :

- À la déchèterie communautaire (borne accessible aux horaires d'ouverture. Voir p. 7) ;
- À l'hôpital privé d'Antony situé au 1 rue Velpeau (borne accessible 24 h/24).

Mode d'emploi :

- Demandez votre boîte à votre pharmacien, en même temps que votre traitement ;
- Apportez votre boîte pleine à l'une des bornes de collecte ;
- Devant la borne, scannez le code-barre de la boîte, et déposez-la dans la borne après le signal sonore.

Objets encombrants

Sommier, matelas, ferrailles, petits meubles, vélos...

Dates et horaires de collecte en p. 15

Les conseils du tri

Les encombrants doivent être sortis **la veille au soir** et ne doivent pas gêner la circulation des piétons.

Ne sont pas considérés comme encombrants et ne seront plus collectés en porte-à-porte :

- **Les déchets de travaux** (plâtres, gravats, vitres et verres coupants, poutres, sanitaires, etc.), qui doivent être déposés en déchèterie.

- **L'électroménager, les appareils électriques et informatiques** appelés déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE).

  Petits et gros électroménagers : fours, lave-linge, réfrigérateurs, congélateurs, chauffe-eau, téléphones, portables, jouets à piles, matériel de bricolage, écrans, (TV, ordinateurs...)

  Lampes à décharge d'éclairage : tubes fluorescents, néons, ampoules à économie d'énergie (avec le symbole poubelle barrée)

Ils doivent être déposés :
- auprès de votre revendeur qui a pour obligation, lors de l'achat d'un appareil neuf, de reprendre l'ancien ;
- à la déchèterie communautaire gratuite.

Pourquoi les DEEE sont-ils exclus de la collecte des encombrants ?
Pendant la collecte, les encombrants sont compactés dans la benne.
Cela ne permet pas leur valorisation et leur dépollution.
C'est pourquoi ils font l'objet d'une collecte spécifique.

- **Les déchets toxiques** qui doivent être déposés en déchèterie ou au camion planète.
- **Les pneus déjantés** qui doivent être déposés en déchèterie.
- **Les carcasses et les pièces automobiles** qui doivent être déposées dans une casse automobile.

Les déchèteries **gratuites**

Pour vous débarrasser gratuitement de vos déchets en dehors de vos collectes régulières :

La mini déchèterie de Bourg-la-Reine

Réservée aux Réginaburgiens, sur présentation d'un justificatif de domicile et d'une pièce d'identité.
Adresse : au centre technique municipal, 29 rue de la Bièvre à Bourg-la-Reine.
Horaires : le 1er samedi de chaque mois, de 8 h 30 à 12 h 30.
Déchets acceptés : végétaux, terre, cartons, produits de démolitions inertes (gravats, ciment, briques, pierres, carrelages, etc.).

La déchèterie communautaire gratuite

Réservée aux particuliers résidant dans les Hauts-de-Bièvre.
Accès autorisé sur présentation d'une carte d'identité et d'un justificatif de domicile.
Adresse : à Verrières-le-Buisson, à l'angle de l'avenue Georges-Pompidou et de la rue du Paradis.
Horaires : du lundi au samedi de 10 h à 12 h 15 et de 13 h 30 à 18 h 30 (fermeture à 19 h 30 du 1er mars au 30 septembre). Le dimanche de 9 h à 12 h 15.
Ouverte tous les jours fériés, sauf le 1er janvier, le 1er mai et les 24, 25 et 31 décembre.

Déchets acceptés :

Produits de démolition : gravats, ciment, briques, pierres, carrelages, plâtre et maçonnerie...

Encombrants, DEEE, métaux...

Végétaux, terre...

Verre

Pneus non jantés, batteries, huiles de vidange

Déchets ménagers toxiques, radiographies, cartouches d'imprimante

Vêtements usagés, linge de maison ou d'ameublement (draps, couvertures, nappes, rideaux), chaussures et articles de maroquinerie

Bois, cartons...

Papier, journaux, magazines, livres, enveloppes

À NOTER
En semaine, les quantités et le nombre de passages ne sont pas limités, sauf pour les déchets toxiques (10 litres), les batteries (2) et les pneus (4).
Les week-ends, l'accès est limité à 1 passage par jour et à 2 m³ de déchets au total.

En choisissant des produits avec moins d'emballage, on peut réduire ses déchets de 26 kg.

Grâce au compostage on peut réduire ses déchets de 40 kg.

En achetant des éco-recharges, on peut réduire ses déchets de 1 kg.

Ensemble,
réduisons nos déchets

Chacun d'entre nous jette en moyenne 390 kg de déchets par an, auxquels s'ajoutent les 200 kg qui sont apportés en déchèteries : c'est deux fois plus qu'il y a 40 ans !

Face aux enjeux environnementaux (épuisement de ressources, rejets de gaz à effet de serre, pollution…) ainsi que des coûts de collecte et de traitement de plus en plus lourds, il est nécessaire d'agir pour limiter nos déchets.

Investie aux côtés de l'ADEME* dans un ambitieux programme de réduction et de prévention des déchets qui vise à réduire de 7 % les quantités de déchets collectés d'ici à 2017, la Communauté d'agglomération des Hauts-de-Bièvre vous donne les clés pour agir.

* *Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie*

En donnant ses vieux vêtements, on peut réduire ses déchets de 2 kg.

En donnant ses vieux livres, on peut réduire ses déchets.

En limitant les impressions papier, on peut réduire ses déchets de 6 kg.

En utilisant un cabas pour ses courses, on peut réduire ses déchets de 2 kg.

Objectif : réduire de 23 kg le poids des déchets par personne d'ici à 2017.

LE CALENDRIER DE LA COLLECTE RUE PAR RUE
Bourg-la-Reine

Index des rues	Ordures ménagères Bac bleu	Emballages, journaux, magazines Bac jaune	Objets encombrants	Déchets végétaux Bac vert foncé
			Pour connaître les dates de collecte, voir tableau p. 15	
A				
Albert Camus (rue)	lundi, mercredi, vendredi *soir*	mardi *soir*	secteur 2	secteur DV1
Alfred Nomblot (rue)	mardi, jeudi, samedi *matin*	mardi*matin*	secteur 2	secteur DV1
Alixia (passage)	mardi, jeudi, samedi *soir*	mardi *soir*	secteur 1	secteur DV1
André Theuriet (rue)	lundi, mercredi, vendredi *soir*	mardi *soir*	secteur 2	secteur DV1
Armand Millet (rue)	mardi, jeudi, samedi *soir*	mardi *soir*	secteur 2	secteur DV1
Arnold Van-Gennep	lundi, mercredi, vendredi *soir*	mardi *soir*	secteur 2	secteur DV1
Arnoux (rue)	lundi, mercredi, vendredi *soir*	mardi *soir*	secteur 2	secteur DV1
Aristide Briand (avenue)	mardi, jeudi, samedi *soir*	mardi *soir*	secteur 1	secteur DV1
Auboin (rue)	mardi, jeudi, samedi *soir*	mardi *soir*	secteur 2	secteur DV1
Auguste-Demmler (rue)	lundi, mercredi, vendredi *soir*	mardi *soir*	secteur 2	secteur DV1
B				
Bas-Coquarts (rue des)	lundi, mercredi, vendredi *soir*	mardi *soir*	secteur 2	secteur DV1
Bellevue (avenue de)	lundi, mercredi, vendredi *matin*	mardi *matin*	secteur 1	secteur DV1
Bièvre (rue de la)	mardi, jeudi, samedi *soir*	mardi *soir*	secteur 1	secteur DV1
Blagis (rue des)	lundi, mercredi, vendredi *soir*	mardi *soir*	secteur 2	secteur DV1
Bobière-de-Vallière (rue)	mardi, jeudi, samedi *matin*	mardi *matin*	secteur 2	secteur DV1
Brun (rue)	mardi, jeudi, samedi *matin*	mardi *matin*	secteur 2	secteur DV1
Bruyères (rue des)	lundi, mercredi, vendredi *matin*	mardi *matin*	secteur 2	secteur DV1
C				
Carnot (boulevard)	lundi, mercredi, vendredi *matin*	mardi *matin*	secteur 1	secteur DV1
Caroline (rue)	lundi, mercredi, vendredi *matin*	mardi *matin*	secteur 1	secteur DV1
Carrière Marlé (rue)				
du n° 10 à 14 (côté pair)	mardi, jeudi, samedi *matin*	mardi *matin*	secteur 2	secteur DV1
du n° 11 à 17 (côté impair)	mardi, jeudi, samedi *matin*	mardi *matin*	secteur 2	secteur DV1
du n° 4 à 8 (côté pair)	lundi, mercredi, vendredi *matin*	mardi *matin*	secteur 1	secteur DV1
du n° 3 à 9 (côté impair)	lundi, mercredi, vendredi *matin*	mardi *matin*	secteur 1	secteur DV1
Cécile Vallet (rue)	mardi, jeudi, samedi *soir*	mardi *soir*	secteur 2	secteur DV1
Charles Péguy (rue)	lundi, mercredi, vendredi *matin*	mardi *matin*	secteur 1	secteur DV1
Charpentier (rue)	lundi, mercredi, vendredi *matin*	mardi *matin*	secteur 1	secteur DV1

Index des rues	Ordures ménagères Bac bleu	Emballages, journaux, magazines Bac jaune	Objets encombrants	Déchets végétaux Bac vert foncé
			Pour connaître les dates de collecte, voir tableau p. 15	
Château (avenue du)	mardi, jeudi, samedi *matin*	mardi *matin*	secteur 2	secteur DV1
Châteaufort (rue de)	lundi, mercredi, vendredi *matin*	mardi *matin*	secteur 3	secteur DV2
Clos Saint-Cyr (rue du)	lundi, mercredi, vendredi *matin*	mardi *matin*	secteur 1	secteur DV1
Colonel-Candelot (rue)	lundi, mercredi, vendredi *soir*	mardi *soir*	secteur 2	secteur DV1
Condorcet (place)	lundi, mercredi, vendredi *matin*	mardi *matin*	secteur 1	secteur DV1
Cottages (avenue des)	lundi, mercredi, vendredi *matin*	mardi *matin*	secteur 3	secteur DV2
D				
Delabergerie (rue)	lundi, mercredi, vendredi *soir*	mardi *soir*	secteur 2	secteur DV1
De-Lattre-de-Tassigny (avenue)	lundi, mercredi, vendredi *matin*	mardi *matin*	secteur 1	secteur DV1
Dîneur (rue de)				
du n° 2 à 8 (côté pair)	mardi, jeudi, samedi *soir*	mardi *soir*	secteur 1	secteur DV1
du n° 1 à 11 (côté impair)	mardi, jeudi, samedi *soir*	mardi *soir*	secteur 1	secteur DV1
du n° 10 à 28 (côté pair)	mardi, jeudi, samedi *soir*	mardi *soir*	secteur 2	secteur DV1
du n° 13 à 31 (côté impair)	mardi, jeudi, samedi *soir*	mardi *soir*	secteur 2	secteur DV1
Docteur-Schweitzer (rond-point du)	lundi, mercredi, vendredi *soir*	mardi *soir*	secteur 2	secteur DV1
E				
Elie-le-Gallais (rue)				
du n° 2 à 2 bis (côté pair)	mardi, jeudi, samedi *soir*	mardi *soir*	secteur 1	secteur DV1
du n° 3 à 9 bis (côté impair)	mardi, jeudi, samedi *soir*	mardi *soir*	secteur 1	secteur DV1
du n° 4 à 16 (côté pair)	mardi, jeudi, samedi *soir*	mardi *soir*	secteur 2	secteur DV1
du n° 11 à 19 (côté impair)	mardi, jeudi, samedi *soir*	mardi *soir*	secteur 2	secteur DV1
Evariste-Galois (square)	mardi, jeudi, samedi *matin*	mardi *matin*	secteur 2	secteur DV1
F				
Faïencerie (rue de la)	lundi, mercredi, vendredi *matin*	mardi *matin*	secteur 2	secteur DV1
Ferdinand Jamin (rue)	mardi, jeudi, samedi *soir*	mardi *soir*	secteur 2	secteur DV1
Fontaine-Grelot (rue de la)	mardi, jeudi, samedi *matin*	mardi *matin*	secteur 2	secteur DV1
Fontenay (rue de)				
du n° 10 à 30 (côté pair)	mardi, jeudi, samedi *soir*	mardi *soir*	secteur 2	secteur DV1
du n° 1 à 11 (côté impair)	mardi, jeudi, samedi *soir*	mardi *soir*	secteur 2	secteur DV1
du n° 32 à 46 (côté pair)	lundi, mercredi, vendredi *soir*	mardi *soir*	secteur 2	secteur DV1
du n° 13 à 31 (côté impair)	lundi, mercredi, vendredi *soir*	mardi *soir*	secteur 2	secteur DV1
Françoise Dolto (allée)	mardi, jeudi, samedi *soir*	mardi *soir*	secteur 1	secteur DV1
François Villon (rue)	mardi, jeudi, samedi *matin*	mardi *matin*	secteur 2	secteur DV1

Index des rues	Ordures ménagères Bac bleu	Emballages, journaux, magazines Bac jaune	Objets encombrants	Déchets végétaux Bac vert foncé
			Pour connaître les dates de collecte, voir tableau p. 15	
G				
Gabrielle-d'Estrées (impasse)	lundi, mercredi, vendredi *matin*	mardi *matin*	secteur 1	secteur DV1
Gare (place de la)	lundi, mercredi, vendredi *soir*	mardi *soir*	secteur 2	secteur DV1
Galois (avenue)	mardi, jeudi, samedi *matin*	mardi *matin*	secteur 2	secteur DV1
Général-Leclerc (avenue du)				
du n° 1 au n° 133 (côté impair)	mardi, jeudi, samedi *soir*	mardi *soir*	secteur 1	secteur DV1
du n° 2 au n° 134 (côté pair)	mardi, jeudi, samedi *soir*	mardi *soir*	secteur 1	secteur DV1
du n° 135 au n° 179 (côté impair)	mardi, jeudi, samedi *soir*	mardi *soir*	secteur 2	secteur DV1
Georges-Bizet (rue)	lundi, mercredi, vendredi *soir*	jeudi *soir*	secteur 2	secteur DV1
Georges-Lafenestre (rue)	lundi, mercredi, vendredi *soir*	mardi *soir*	secteur 2	secteur DV1
H				
Henri IV (rue)	lundi, mercredi, vendredi *matin*	mardi *matin*	secteur 1	secteur DV1
Hoffmann (rue)	mardi, jeudi, samedi *matin*	mardi *matin*	secteur 2	secteur DV1
Honneur (allée d')	lundi, mercredi, vendredi *soir*	mardi *soir*	secteur 2	secteur DV1
Huit mai 1945 (rue du)	mardi, jeudi, samedi *soir*	mardi *soir*	secteur 1	secteur DV1
J				
Jacques-Margottin (rue)	mardi, jeudi, samedi *soir*	mardi *soir*	secteur 1	secteur DV1
Jacques-Pierre Brissot (square)	lundi, mercredi, vendredi *soir*	mardi *soir*	secteur 2	secteur DV1
Jean-Baptiste-Colbert (square)	mardi, jeudi, samedi *soir*	mardi *soir*	secteur 1	secteur DV1
Jean-Bastart (rue)	mardi, jeudi, samedi *soir*	mardi *soir*	secteur 2	secteur DV1
Jean Mermoz (rue)	mardi, jeudi, samedi *soir*	mardi *soir*	secteur 1	secteur DV1
Jean-Roger Thorelle (rue)	lundi, mercredi, vendredi *matin*	mardi *matin*	secteur 1	secteur DV1
Jeanne (rue)	lundi, mercredi, vendredi *soir*	jeudi *soir*	secteur 2	secteur DV1
L				
La Fayette (allée)	lundi, mercredi, vendredi *soir*	mardi *soir*	secteur 2	secteur DV1
Laurin (rue)	lundi, mercredi, vendredi *soir*	mardi *soir*	secteur 2	secteur DV1
Le Bouvier (rue)	lundi, mercredi, vendredi *matin*	mardi *matin*	secteur 1	secteur DV1
Léon Bloy (rue)	mardi, jeudi, samedi *soir*	mardi *soir*	secteur 1	secteur DV1
Libération (place de la)	mardi, jeudi, samedi *soir*	mardi *soir*	secteur 2	secteur DV1
Lisieux (rue de)	mardi, jeudi, samedi *matin*	mardi *matin*	secteur 2	secteur DV1
Lycée Lakanal (avenue du)	lundi, mercredi, vendredi *soir*	mardi *soir*	secteur 2	secteur DV1
M				
Maréchal Joffre (bd du)	mardi, jeudi, samedi *soir*	mardi *soir*	secteur 1	secteur DV1
Maréchal Lyautey (rue du)	lundi, mercredi, vendredi *matin*	mardi *matin*	secteur 1	secteur DV1

Index des rues	Ordures ménagères Bac bleu	Emballages, journaux, magazines Bac jaune	Objets encombrants	Déchets végétaux Bac vert foncé
			Pour connaître les dates de collecte, voir tableau p. 15	
Massenet (rue)	lundi, mercredi, vendredi *matin*	mardi *matin*	secteur 1	secteur DV1
Maurice (villa)	mardi, jeudi, samedi *matin*	mardi *matin*	secteur 1	secteur DV1
Mirebeau (avenue)	lundi, mercredi, vendredi *matin*	mardi *matin*	secteur 1	secteur DV1
Montrouge (avenue de)	lundi, mercredi, vendredi *soir*	mardi *soir*	secteur 2	secteur DV1
O				
Oger (rue)	lundi, mercredi, vendredi *matin*	mardi *matin*	secteur 1	secteur DV1
P				
Panorama (avenue du)	lundi, mercredi, vendredi *matin*	mardi *matin*	secteur 1	secteur DV1
Pasteur (rue)	mardi, jeudi, samedi *matin*	mardi *matin*	secteur 2	secteur DV1
Paul-Doumer (rue)	lundi, mercredi, vendredi *matin*	mardi *matin*	secteur 1	secteur DV1
Paul-Henri-Thilloy (rue)	mardi, jeudi, samedi *soir*	mardi *soir*	secteur 2	secteur DV1
Pertuizot (rue)	lundi, mercredi, vendredi *matin*	mardi *matin*	secteur 1	secteur DV1
Petit-Chambord (avenue du)	mardi, jeudi, samedi *matin*	mardi *matin*	secteur 2	secteur DV1
Peupliers (rue des)	lundi, mercredi, vendredi *matin*	mardi *matin*	secteur 1	secteur DV1
Pierre-Langlade (rue)	mardi, jeudi, samedi *matin*	mardi *matin*	secteur 2	secteur DV1
Pierre-Loti (rue)	lundi, mercredi, vendredi *soir*	mardi *soir*	secteur 2	secteur DV1
Plaisance (rue de)	lundi, mercredi, vendredi *matin*	mardi *matin*	secteur 1	secteur DV1
Plantes (rue des)	mardi, jeudi, samedi *soir*	mardi *soir*	secteur 2	secteur DV1
Port-Galand (rue du)	lundi, mercredi, vendredi *soir*	mardi *soir*	secteur 2	secteur DV1
Pré-Hilduin (rue du)	lundi, mercredi, vendredi *matin*	mardi *matin*	secteur 2	secteur DV1
Pré-Hilduin (Résidence)	lundi, mercredi, vendredi *soir*	mardi *soir*	secteur 2	secteur DV1
Président Franklin Roosevelt (rue du)	mardi, jeudi, samedi *soir*	mardi *soir*	secteur 1	secteur DV1
R				
Ravon (rue)	lundi, mercredi, vendredi *matin*	mardi *matin*	secteur 1	secteur DV1
René-Roëckel (rue)	mardi, jeudi, samedi *soir*	mardi *soir*	secteur 1	secteur DV1
République (avenue de la)	lundi, mercredi, vendredi *matin*	mardi *matin*	secteur 1	secteur DV1
Résistance (place de la)	mardi, jeudi, samedi *soir*	mardi *soir*	secteur 1	secteur DV1
Rosiers (rue des)	mardi, jeudi, samedi *soir*	mardi *soir*	secteur 2	secteur DV1
S				
Sarrazine (rue de la)	lundi, mercredi, vendredi *soir*	mardi *soir*	secteur 2	secteur DV1
Saint-Jacques (clos)	lundi, mercredi, vendredi *matin*	mardi *matin*	secteur 1	secteur DV1
T				
Thaddy (allée)	lundi, mercredi, vendredi *soir*	mardi *soir*	secteur 2	secteur DV1

Index des rues	Ordures ménagères Bac bleu	Emballages, journaux, magazines Bac jaune	Objets encombrants	Déchets végétaux Bac vert foncé
			Pour connaître les dates de collecte, voir tableau p. 15	
V				
Varengue (rue)	mardi, jeudi, samedi *soir*	mardi *soir*	secteur 1	secteur DV1
Vergers (avenue des)	lundi, mercredi, vendredi *matin*	mardi *matin*	secteur 1	secteur DV1
Victor-Hugo (avenue)	lundi, mercredi, vendredi *soir*	mardi *soir*	secteur 2	secteur DV1
Villa Flamande (rue de la)	mardi, jeudi, samedi *matin*	mardi *matin*	secteur 2	secteur DV1
Vingt-cinq août 1944 (rue du)	lundi, mercredi, vendredi *matin*	mardi *matin*	secteur 1	secteur DV1
Violette (rue)	lundi, mercredi, vendredi *matin*	mardi *matin*	secteur 1	secteur DV1
W				
William-Wilberforce (square)	lundi, mercredi, vendredi *soir*	mardi *soir*	secteur 2	secteur DV1
Y				
Yvonne (rue)	lundi, mercredi, vendredi *soir*	mardi *soir*	secteur 2	secteur DV1

PLAN DE SITUATION DES BORNES AÉRIENNES ET ENTERRÉES POUR LA COLLECTE DU VERRE

Bornes aériennes
Bornes enterrées
Rond - Point du Docteur Schweitzer
Rue de la Sarrazine
Rue du Port Galand
Rue des Bas - Coquarts
Avenue de Montrouge
BAGNEUX
Rue Albert Camus
Rue du Pré Hilduin
Rue des Bruyères
Rue de la Paisencore
Rue Leclerc
Rue Jean Mermoz
Rue Franklin Roosevelt
Rue du Pt Briand
Avenue Aristide
Rue Léon Bloy
Rue Varengue
Place de la Résistance
Rue Armand Millet
Rue Ferdinand Jamin
Rue Auboin
Vallet
Joffre
Avenue 25 Août
Avenue de Bellevue
Mirebeau
Vergers
Rue Pierre Lod
Rue Paul Henry Thillou
Rue Cécile Elie
Le Gallais
Rue du Maréchal Dîneur Général
Rue Fontenay des Rosiers
Rue du 8 Mai 19 5
Rue Jacques Margottin
Square Jean-Baptiste Colbert
Passage Alixia
Rue Georges Lafenestre
Rue Yvonne
Allée Thiaday
Rue Arnoux
Villa Arnoux
Place de la Gare
Rue René Rockel
Rue du Colonel Caillaux
Theurel
Rue Auguste Demmler
Lycée Lakanal
Avenue Victor Hugo
Place de la Libération
Allée d'Honneur
SCEAUX
Boulevard du
Passage Françoise DOLTO
Clos Saint Jacques
Rue Le Bouvier
Place Condorcet
Rue Henri IV
Avenue de la République
Allée Gabriel d'Estrées
Rue du Clos Saint-Cyr
Rue Charles Péguy
Rue Thorelle
Rue Caroline
Rue du Mal Lyautey
Rue du Pt Doumer
Rue Passonet
Rue des Perpétiers
Rue Bièvre
Rue Charpentier
Avenue de Latre de Tassigny
Rue Carnot
Carrière Marié
Avenue Galois
Rue Maurice Villa
Rue Hoffmann
Rue de la Villa Flamande
Rue Grélot
Square E. Galois
Rue Pierre Langlade
Rue Bobierre de Vallière
Rue Brun
Avenue du Petit Chambord
Fontaine
Château
Rue de Lisieux
Rue Pasteur
Rue François Villon
Rue Nomblot
Rue Alfred de la
Avenue des Cottages
Rue de l'Ouvrage
L'HAY-LES-ROSES
CACHAN
Rue Georges Bizet
Rue Jeanne
Rue Bellebergerie
Rue Jean Rostand
Rue Jean Jaurès
Rue Ferdinand Buisson
Rue Pierre Brossolette
Rue Pierre Curie
Rue Jean Moulin

Pratique

Cochez les jours de collecte de votre rue sur le tableau ainsi que les secteurs dont vous dépendez et conservez-le. Pour connaître les secteurs dont vous dépendez, reportez-vous à la liste des rues dans les pages précédentes.

	MES JOURS DE COLLECTE	cocher
Ordures ménagères Bac bleu	**lundi, mercredi, vendredi** **mardi, jeudi, samedi**	matin ☐ soir ☐ matin ☐ soir ☐
Emballages, journaux, magazines Bac jaune	**mardi**	matin ☐ soir ☐
Déchets végétaux Bac vert foncé	**Secteur DV1 - Mercredi matin** **Tous les mercredis matin du 12 mars au 10 décembre inclus**	cocher ☐
	SecteurDV2 - Jeudi matin **Tous les jeudis* matin du 13 mars au 11 décembre inclus** * collecte le **2 mai au matin** en remplacement du 1er mai férié	☐
Encombrants	**Secteur 1 - Mardi matin** 21 **janvier** ; 18 **février** ; 18 **mars** ; 15 **avril** ; 20 **mai** ; 17 **juin** ; 15 **juillet** ; 19 **août** ; 16 **septembre** ; 21 **octobre** ; 18 **novembre** ; 16 **décembre**	☐
	Secteur 2 - Mercredi matin 22 **janvier** ; 19 **février** ; 19 **mars** ; 16 **avril** ; 21 **mai** ; 18 **juin** ; 16 **juillet** ; 20 **août** ; 17 **septembre** ; 22 **octobre** ; 19 **novembre** ; 17 **décembre**	☐
	Secteur 3 - Jeudi matin 23 **janvier** ; 27 **février** ; 27 **mars** ; 24 **avril** ; 22 **mai** ; 26 **juin** ; 24 **juillet** ; 28 **août** ; 25 **septembre** ; 23 **octobre** ; 27 **novembre** ; 25 **décembre**	☐
Déchets toxiques (apport volontaire)	**Place Condorcet (2e samedi de chaque mois de 9h à 12h15)** 11 **janvier** ; 8 **février** ; 8 **mars** ; 12 **avril** ; 10 **mai** ; 14 **juin** ; 12 **juillet** ; 9 **août** ; 13 **septembre** ; 11 **octobre** ; 8 **novembre** ; 13 **décembre**	
Collectes des sapins	**Jeudi matin pour les rues des Cottages et de Châteaufort** 9 **janvier** ; 16 **janvier** **Mercredi matin pour le reste de la ville** 8 **janvier** ; 15 **janvier**	

Les collectes en porte à porte sont assurées tous les jours fériés sauf le 1er mai.

LE TRI, C'EST VOUS
LA COLLECTE, C'EST NOUS

ENSEMBLE, RECYCLONS POUR PRÉSERVER L'ENVIRONNEMENT

Pour ne plus recevoir d'imprimés publicitaires chez vous, demandez au service environnement ou à votre mairie l'autocollant Stop Pub à coller sur votre boîte aux lettres.

Sur www.agglo-hautsdebievre.fr, facilitez-vous le tri des déchets !

- Obtenez en quelques clics **votre calendrier personnalisé** et toutes les dates de collecte de votre rue.
- Retrouvez toutes les **consignes de tri** pour bien trier ainsi que le **Mémo tri en ligne**, qui référence des centaines de déchets.

Pour toute demande concernant les bacs de collecte (taille inadaptée, bac abîmé ou manquant), contactez le 01 56 32 31 71
Du lundi au vendredi, de 9h à 18h, sans interruption (tarification locale - appel non surtaxé)
Changement ou réparation et livraison gratuits

LES CONSEILLERS DU TRI des Hauts-de-Bièvre

Pour toutes autres demandes, contactez les conseillers du tri

☎ **01 41 87 81 61 ou par mail : infodechets@agglo-hautsdebievre.fr**
Du lundi au vendredi, de 9h30 à 12h30 et de 14h à 18h.

LES HAUTS-DE-BIÈVRE
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

3 Centrale Parc, Av. Sully Prudhomme, 92298 Châtenay-Malabry cedex
Tél. : 01 41 87 82 82 • Fax : 01 41 87 82 83 • Email : courrier@agglo-hautsdebievre.fr

Conception : Service communication des Hauts-de-Bièvre - Réalisation : Hermès Communication - Impression : Comelli